

23 OCTOBRE 2006



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 23 octobre 2006 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**JEAN-MARC MALTAIS
ALAIN CHÉNIER
ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND
RÉAL BRUNELLE
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Monsieur **PIERRE SIMONEAU**, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2006-10-552 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2006
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 2006-10-553 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 10 OCTOBRE 2006
4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

23 OCTOBRE 2006

5. **AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**
6. **RÈGLEMENTS**
7. **AFFAIRES COURANTES**
 - 7.1 *TRÉSORERIE*
 - 7.2 *TRAVAUX PUBLICS*
 - 7.3 *URBANISME*
 - 2006-10-554 7.3.1 POSITION DU CONSEIL RELATIVE À LA DEMANDE DE SKI BROMONT.COM D'INSTALLER TEMPORAIREMENT DES ROULOTTES DANS LE STATIONNEMENT DU CENTRE DE SKI
 - 2006-10-555 7.3.2 ACTE DE CESSION DU LOT 3 666 262 ET CRÉATION D'UNE SERVITUDE SUR DES PARTIE DES LOT 3 678 961 ET 3 678 957 DU CADASTRE DU QUÉBEC
 - 7.4 *ASSAINISSEMENT DES EAUX*
 - 7.5 *LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE*
 - 7.6 *SÉCURITÉ PUBLIQUE*
 - 7.7 *DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE*
 - 2006-10-556 7.7.1 NOMINATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR LA CONCEPTION D'UN PANNEAU AUTOROUTIER
8. **DIVERS**
 - 2006-10-557 8.1 DÉBOISEMENT RUE MARIE-VICTORIN
 - N. M. 8.2 APPUI AU PROJET DE CENTRE NATIONAL D'ENTRAÎNEMENT ET AUX ACTIVITÉS SPORTIVES DE LA VILLE DE BROMONT
9. **AFFAIRES DU PERSONNEL**
10. **CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**
11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 2006-10-558 12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

23 OCTOBRE 2006

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

2006–10–552

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2006**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- le sujet numéro 8.2 est reporté à une séance subséquente.

ADOPTÉ

2006–10–553

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE
10 OCTOBRE 2006**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit
procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations des membres du
Comité consultatif d'urbanisme contenues dans le procès-verbal de l'assemblée
tenue le 10 octobre 2006.

ADOPTÉ

23 OCTOBRE 2006

2006–10–554

**POSITION DU CONSEIL RELATIVE À LA DEMANDE DE SKI
BROMONT.COM D'INSTALLER TEMPORAIREMENT DES
ROULOTTES DANS LE STATIONNEMENT DU CENTRE DE SKI**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal est d'accord, en principe, avec l'installation de roulottes temporaires au Centre se ski en autant que des garanties financières et des garanties visant à assurer le véritable le caractère temporaire desdites installations soient soumises au Conseil municipal, pour approbation.

ADOPTÉ

2006–10–555

**ACTE DE CESSION DU LOT 3 666 262 ET CRÉATION D'UNE
SERVITUDE SUR DES PARTIES DES LOT 3 678 961 ET 3 678 957 DU
CADASTRE DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a conclue une entente visant la cession d'un terrain (le lot 3 666 262) en échange d'une servitude pour l'aménagement d'une piste multifonctionnelle sur des parties des lots 3 678 961 et 3 678 957 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE cette transaction est requise et conséquente à une entente visant la création d'une aire protégée en bordure de la rivière Yamaska ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte notarié ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

23 OCTOBRE 2006

D'autoriser la mairesse ou, en son absence le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, l'acte notarié préparé par M^e David F. Ménard.

ADOPTÉ

2006-10-556

**NOMINATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR LA
CONCEPTION D'UN PANNEAU AUTOROUTIER**

ATTENDU QUE la Société de développement économique de Bromont (Sodeb) est mandatée pour gérer le tableau autoroutier et qu'il y a lieu de procéder à la conception de ce panneau par d'appels d'offres ;

ATTENDU QU'un comité doit être formé et qu'il revient à la Ville de Bromont, comme propriétaire, d'approuver un choix de membres siégeant sur ledit comité ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder à la nomination des personnes suivantes au sein dudit comité :

Kim Lewis
Agente des Communications et du Marketing
Représente la SODEB

Jacques Des Ormeaux
Directeur Général
Représente la SODEB

Laure Chazerand
Coordonnatrice des Communications de la Fédération équestre
du Québec
Représente les événements

Donald Demers
Publiciste

23 OCTOBRE 2006

Jenifer Migneault
Agente au développement culturel pour la Ville de Bromont
Représente Le mode de vie Bromont et le tourisme

Élaine Plamondon
Directrice du Marketing pour SkiBromont.com
Représente le secteur commercial

ADOPTÉ

2006–10–557

DÉBOISEMENT RUE MARIE-VICTORIN

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire donner l'exemple en matière de protection d'environnement en ne se plaçant pas au-dessus de ses propres lois en matière d'abattage d'arbres ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont ne désire pas brimer un citoyen de ses droits ;

ATTENDU le rapport du directeur général à cet effet ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le paiement d'une somme de **DIX MILLE DOLLARS (10 000 \$)** à Monsieur Pierre Tremblay à titre de dédommagement pour la coupe d'arbres sur son terrain le long de la rue Marie-Victorin.

QUE la somme nécessaire audit paiement soit imputée au surplus d'opération 2006, résolution numéro 2006–10–546.

ADOPTÉ

N. M.

23 OCTOBRE 2006

**APPUI AU PROJET DE CENTRE NATIONAL D'ENTRAÎNEMENT ET
AUX ACTIVITÉS SPORTIVES DE LA VILLE DE BROMONT**

Le sujet numéro 8.2 est reporté à une séance subséquente.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen ne s'est prévalu de la période de questions.

2006—10—558

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, O. M. A., GREFFIER